

DUMOND, Jean-Michel et Philippe SETTON. *La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*. Paris, La Documentation française, Coll. « Réflexe Europe », 1999, 159 p.

Martin Larose

Volume 31, Number 3, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704208ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704208ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Larose, M. (2000). Review of [DUMOND, Jean-Michel et Philippe SETTON. *La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*. Paris, La Documentation française, Coll. « Réflexe Europe », 1999, 159 p.] *Études internationales*, 31(3), 609–611. <https://doi.org/10.7202/704208ar>

ports de Pearson avec les médias, l'évaluation de la politique américaine en Asie sont d'autres thèmes étudiés dans ce recueil. Ils sont suivis par quelques témoignages personnels, tous éloquents, sur différentes facettes de la légende pearsonienne.

*Pearson, The Unlikely Gladiator* est une source d'information et d'analyse intéressante, même quand on ne partage pas tout à fait la compréhension des auteurs des événements relatés. Il reste fort utile pour l'appréciation de l'héritage remarquable de l'enfant chéri de la diplomatie canadienne. Malgré la répétition dans la couverture de certains sujets, la grande qualité de l'ouvrage réside dans la pertinence de ses auteurs dont la grande majorité a eu un accès direct au Premier ministre. Ce qui est présenté comme paradoxal et contradiction n'est en réalité que la manifestation logique des faits et gestes d'une personnalité complexe confrontée aux problèmes multidimensionnels dont la résolution demande finesse et patience.

H. HASSAN-YARI

*Département de science politique  
Collège militaire royal du Canada, Kingston*

## EUROPE

### **La politique étrangère et de sécurité commune (PESC).**

*DUMOND, Jean-Michel et Philippe SETTON, Paris, La Documentation française, Coll. « Réflexe Europe », 1999, 159 p.*

Avec la fin de la guerre froide et l'émergence d'un monde unipolaire dominé par les États-Unis, le problème de la construction politique européenne s'est posé sous un angle

nouveau. De fait, avec le traité de Maastricht, et parallèlement aux progrès de l'édification économique européenne (le premier pilier dit communautaire) – dont le lancement de l'Euro le 1<sup>er</sup> janvier 1999 en est l'exemple le plus probant –, les Européens cherchent à faire progresser l'aspect politique de l'Europe (le deuxième pilier dit intergouvernemental). Pour y arriver, il fut d'abord décidé de mettre en place une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) afin de remplacer avantageusement la coopération politique européenne (CPE) instaurée en 1970 et officialisée par l'Acte unique européen de 1986. Or, à la lumière des résultats de la PESC, notamment lors des événements de l'ex-Yougoslavie, une majorité de commentateurs constatent l'échec des efforts de la diplomatie proprement européenne. Pour plusieurs, la politique étrangère et de sécurité commune ne s'avère en fait qu'une politique « déclaratoire » qui masque les désaccords aussi nombreux que profonds des membres de l'UE dans ce domaine. En somme, cette absence de positions communes empêche toute mise en place d'actions concrètes et ne permet que des déclarations vagues et inopérantes sur la scène internationale.

Pour Jean-Michel Dumond et Philippe Setton, respectivement ministre-conseiller à l'ambassade de France en Italie et secrétaire des Affaires étrangères présentement en poste à la même ambassade, les analystes ont jugé trop sévèrement la PESC et ses réalisations. Par conséquent, avec cette analyse, les deux auteurs tentent de nuancer ce verdict et cherchent à défendre la thèse officielle de l'UE selon laquelle l'instauration de la PESC constitue plu-

tôt « une nouvelle étape dans le développement de la coopération politique européenne [...] qu'une rupture » (p. 5). Bref, la PESc continue de construire sur les « habitudes » développées par les États membres dans le cadre de la CPE.

Publié dans la collection « Réflexe Europe », ce petit livre s'inscrit très bien dans cette série dont les parutions s'adressent « tout particulièrement aux fonctionnaires de plus en plus concernés par la législation européenne [...] mais aussi à tous ceux qui ont besoin de comprendre les rouages et le fonctionnement de l'Union européenne » (couverture intérieure). En effet, la principale qualité de cet ouvrage politico-juridique est de préciser les fondements juridiques de la PESc, de même que les responsabilités et les sphères de compétence des « acteurs » de celle-ci.

Divisé en cinq parties thématiques, l'ouvrage peut être utilisé comme un document de référence avec lequel il est possible de clarifier la relation juridique entre la PESc et la Commission européenne, pour n'en donner qu'un exemple. En ce sens, la présence d'une seconde table des matières très détaillée et située en fin de volume s'avère fort utile. La première partie du livre consiste en un bref historique des développements de la CPE depuis son institution en 1970 jusqu'au traité d'Amsterdam de 1997 qui révisait celui de Maastricht. Les auteurs expliquent, entre autres, comment la CPE vit ses pratiques réglementées et officialisées par l'Acte unique européen de 1986 avant qu'elle ne soit remplacée par la PESc dans la foulée de Maastricht.

En deuxième partie, ce sont les « acteurs » de la PESc – catégorie qui englobe le Conseil européen, le Conseil, la Commission européenne, le Parlement européen et les États –, qui sont examinés. Ici, Dumond et Setton soutiennent que même si les traités de Maastricht et d'Amsterdam visaient la mise en place d'une PESc efficace en précisant les responsabilités et les droits des divers acteurs, dans les faits, la situation est marquée par des « rivalités institutionnelles entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen » de même que par « les divergences entre les États membres » (p. 22). De la sorte, ces deux facteurs doivent être considérés comme les grands responsables du sombre bilan de la PESc.

La « mise en œuvre de la PESc » fait l'objet de la section suivante. Celle-ci aborde la « coopération systématique » entre les États membres telle que l'a définie le traité de Maastricht. Cette coopération doit prendre la forme d'une concertation pour définir des « positions » et/ou des « actions communes ». Dans cette troisième partie, les deux auteurs affirment que les débats relatifs à la priorité des actions communes sur les positions communes « ont dans une large mesure empêché que soient utilisées toutes les possibilités offertes par le traité [de Maastricht] » (p. 80). À cet égard, l'on notera ici la présence, en fin de volume, d'annexes qui font la recension des « décisions d'actions et de positions communes » de même que des « engagements de dialogue politique » pris par la PESc au fil des années. En dernier lieu, la question du financement de la politique étrangère et de sécurité commune est examinée.

La quatrième partie traite de la sécurité/défense, domaine où les résultats paraissent bien « modestes » au dire des auteurs (p. 110). En effet, sur ce point la situation paraît bloquée par le débat marqué qui oppose la vision atlantiste et la perspective européenne de la sécurité de l'Europe. Cependant, Dumond et Setton notent que la déclaration franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998 semble être un pas dans la bonne direction, hypothèse que les événements de l'automne 1999 confirment de plus en plus.

Finalement, la cinquième partie dresse un bilan de l'expérience commune européenne en matière de politique étrangère et de sécurité. L'on y relate les réalisations de la PESC, particulièrement lors du conflit de l'ex-Yougoslavie, sans pour autant nier l'existence de faiblesses importantes (stérilité d'une politique déclaratoire en matière de droits humains, absence d'une capacité de projection de forces, politiques de sanctions inopérantes, etc.) (pp. 133-134). Les auteurs concluent sur la double lacune de la PESC, c'est-à-dire l'existence des luttes institutionnelles et des désaccords politiques entre les États membres. Après avoir exploré quelques solutions pouvant régler le premier problème, Dumond et Setton insistent sur le fait qu'au-delà de la question institutionnelle seule une plus grande volonté politique pourra rendre la PESC efficace (p. 135).

En cherchant à nuancer la thèse dominante qui insiste sur le peu de résultats produits par la PESC, les auteurs, tout de même conscients des limites importantes de cette politique, ont écrit un ouvrage stimulant qui ne

convainc toutefois pas totalement. Rappelons néanmoins que cela provient peut-être du fait qu'en tant que praticiens, ils n'utilisent pas la même perspective que les analystes et les politologues. En effet, les premiers soutiennent que les pourparlers entre les différents pays que nécessitent la PESC constituent déjà un « premier succès » (p. 71) alors que pour les seconds, ce sont surtout les réalisations tangibles et concrètes qui possèdent une valeur certaine. Enfin déplorons la quasi-absence d'indications des sources sur lesquelles les auteurs ont construit leur réflexion. Somme toute, ce petit volume constitue un ouvrage utile pour quiconque s'intéresse de près à la PESC.

Martin LAROSE

*Étudiant au doctorat  
Département d'histoire  
Université de Montréal*

### **La politique étrangère de la France : Acteurs et processus.**

*KESSLER, Marie-Christine. Paris, Presses de Sciences Po, Coll. « Références inédites », 1999, 499 p.*

La politique étrangère de la France est le fruit de la politique, de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de la philosophie politique. Elle s'exprime à travers l'activité de l'État dont l'auteur concentre finement toutes ses investigations. Géographique et fonctionnelle, la politique étrangère devient protéiforme et par essence multisectorielle.

Mais l'angle d'approche de Marie-Christine Kessler est très particulier puisqu'elle a privilégié les grandes activités publiques dans leur dimension internationale. Bref, cet ouvrage